

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Choix-a-haut-risque-pour-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Choix à haut risque pour les déchets radioactifs**

29 janvier 2000

Choix à haut risque pour les déchets radioactifs

Par Benoît Hopquin

LA « MISSION COLLÉGIALE de concertation granite » a rendu publique, jeudi 27 janvier, la liste des quinze sites présélectionnés pour accueillir, éventuellement, un laboratoire souterrain de recherche sur les déchets radioactifs. Cette annonce officielle a été précipitée car, le même jour, le Réseau Sortir du nucléaire, regroupant 487 associations, divulguait l'information dans un communiqué à l'AFP.

Le dossier est polémique. La mission a d'ailleurs banni de son intitulé le terme qui fâche : nucléaire. Jean Mingasson, ancien préfet, Philippe Huet, ingénieur des Eaux et Forêts, et Pierre Boisson, ingénieur des Mines, vont donc « rencontrer les préfets, les élus, les associations, la population, pour évaluer avec eux s'il convient de mener plus avant une étude et si ce laboratoire pourrait être compatible avec leurs projets de développement ». On ne saurait être plus diplomatique. Peine perdue. Un président de conseil général concerné aurait déjà annoncé qu'il déclinait la proposition.

Seize départements étaient concernés par l'étude technique menée, confidentiellement, dans l'arc granitique qui court de la Bretagne au Massif central. La phase d'information locale devrait s'achever au mois de juin. La mission collégiale rendra alors un rapport. Le site définitif sera choisi après de nouvelles études géologiques. Le premier ministre signera alors un décret autorisant la construction du laboratoire.

Le 3 août 1999, un décret identique a déjà autorisé la construction d'un premier site souterrain à Bure, dans la Meuse, mais cette fois dans un sous-sol argileux. Cette procédure alambiquée découle de la loi Bataille de 1991. Celle-ci prévoit trois pistes de recherche sur la gestion des déchets radioactifs : la réduction de leur nocivité, l'amélioration du conditionnement en surface et l'étude de stockage dans des couches géologiques profondes et stables. Pour cette dernière piste, deux types de terrain sont testés : l'argile et le granite. En 2006, le Parlement devra trancher, dans le panel proposé, la solution.

Si l'hypothèse de l'entreposage souterrain dans le granite devait finalement être retenue, les déchets n'arriveraient pas sur place avant 2020. En regard de ce long terme, les trois missionnaires proposent un court terme alléchant : un chantier de 1,5 milliard de francs, la création de 50 à 100 emplois

permanents, une taxe professionnelle difficile à refuser.

C'est ce « jeu de dupes » que dénoncent les écologistes : « Nous ne croyons pas aux promesses de transparence et de réversibilité, explique André Robinard, porte-parole du Réseau Sortir du nucléaire. Une fois le site choisi, la décision sera définitive et les déchets seront enfouis là pour des milliers d'années. »